

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

Garantie de l'Etat

Prolongation de la garantie de l'Etat pour assurance-crédit complémentaire Belgacap

Prolongation de la garantie de l'Etat pour assurance-crédit complémentaire Belgacap

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a décidé de prolonger le dispositif Belgacap jusqu'au 31 décembre 2010. [Belgacap](#) est une couverture complémentaire supplétive à l'assurance-crédit, distribuée par l'assureur crédit et garantie par l'Etat. Cette couverture complémentaire peut être octroyée à toute entreprise dont le siège social est situé en Belgique et qui subit ou a subi une réduction de couverture par un assureur depuis le 1er janvier 2009.

Les conditions d'octroi sont inchangées. L'assureur crédit ne peut faire appel à la garantie gérée par le Fonds de participation que dans la mesure où, au moment de l'indemnisation du sinistre, la couverture primaire se révèle insuffisante.

Cette mesure a été prise en concertation avec les fédérations d'entreprises et vise à maintenir la compétitivité de notre économie en cette période de crise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>